

**N° 2023 DSATM 428****PORTANT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURISATION DE LA 14<sup>ème</sup> CORRIDA D'AUXERRE LE SAMEDI 09 DÉCEMBRE 2023**

Le Maire de la ville d'Auxerre,

Vu les articles L 2213.1, L 2213.2 et L 2213.3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R1334-30 à 37 du Code de la santé publique, notamment l'article R 1334-33,

Vu l'arrêté municipal général de circulation en date du 04 septembre 2000 et les arrêtés subséquents,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-AG 097 du 15 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien Dolozilek, adjoint en charge de la sécurité et de la tranquillité,

Vu la demande en date du 17 novembre 2023 du Comité Départemental Sport Adapté en collaboration avec le service de la Vie Sportive de la Ville d'Auxerre, sollicitant à l'occasion de la course pédestre « Corrida d'Auxerre » l'autorisation de faire emprunter les rues du centre-ville d'Auxerre aux participants de cette course, le samedi 09 décembre 2023 de 16 h 00 à 23 h 00,

Vu le dossier de sécurité lié à cette manifestation,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications tant sur l'organisation de cette manifestation que sur les interruptions du trafic routiers, les interdictions de stationner et l'occupation temporaire du domaine public à Auxerre, il convient de prendre des mesures de sécurité appropriées portant principalement sur la circulation et la sécurisation de la manifestation, afin de préserver la sécurité des participants et du public.

**Arrête,**

**Article 1<sup>er</sup>** : À l'occasion de la course pédestre « Corrida d'Auxerre », les organisateurs sont autorisés à installer les structures suivantes,

**Esplanade basse de l'Arquebuse, sur toute sa surface :**

- 2 vitabris,
- 30 chaises d'extérieur en fer,
- 1 scène mobile 30m<sup>2</sup> bâchée,
- 3 tables d'intérieur en plastique,
- 4 podiums
- 4 grilles d'exposition,

**du vendredi 08 décembre 2023 08 h 00,  
au lundi 11 décembre 2022 17 h 00.**

Une arche métallique à l'entrée de la rue du Temple

**du vendredi 08 décembre 2023 08 h 00,  
au lundi 11 décembre 2022 17 h 00.**

**Sur le parcours :**

- 250 barrières,
- 30 panneaux de stationnement,
- 2 boîtiers électriques,
- Des animation musicales et pyrotechniques devant la cathédrale,

**du vendredi 08 décembre 2023, 08 h 00,  
au lundi 11 décembre 2023, 12 h 00.**

**Article 2 :** L'organisateur, est autorisé à organiser des courses, à l'occasion de la Corrida, sur les parcours suivants le **09 décembre 2023 :**

**1ere animation 600m – 19h15 - Corrida**

**Départ :** Intersection Rue du Temple – Rue Roger de Collerye

- Rue St Eusèbe
- Place St Eusèbe
- Rue René Schaeffer
- Rue du Temple (en direction de la Porte du Temple)

**Arrivée :** Porte du Temple

**2e animation enfant 1100 m. 19h30 Corrida**

**Départ :** Intersection Rue du Temple – Rue Roger de Collerye

- Rue St Eusèbe
- Place St Eusèbe
- Rue René Schaeffer
- Rue du Temple (en dir de la Porte du Temple)
- Rue Martineau des Chesnez
- Rue des Orgues
- Remonter Rue Roger de Collerye
- Rue du Temple en direction de la rue Martineau de Chesnez
- Rue Martineau des Chesnez
- Rue des Orgues
- Rue Roger de Collerye
- Rue du Temple en direction de la Porte du Temple

**Arrivée :** Porte du Temple (à proximité du Bvd Davout)

**3e animation 1500 m. 19h45 Corrida**

**Départ :** Intersection Rue du Temple – Rue Roger de Collerye

- Rue St Eusèbe
- Place St Eusèbe
- Rue René Schaeffer
- Rue du Temple (en direction de la Porte du Temple)
- Rue Martineau des Chesnez
- Rue des Orgues

- Remonter Rue Roger de Collerye
- Rue du Temple en direction de la rue Martineau de Chesnez
- Rue Martineau des Chesnez
- Rue des Orgues
- Rue Roger de Collerye
- Rue du Temple
- Rue Martineau des Chesnez
- Rue des Orgues
- Rue Roger de Collerye
- Rue du Temple en direction de la Porte du Temple

**Arrivée :** Porte du Temple (à proximité du Bvd Davout)

#### **4E parcours 7,1km - 20h15 - Corrida**

**Départ :** Intersection Rue du Temple – Rue Roger de Collerye

- Rue St Eusèbe
- Place St Eusèbe
- Rue René Schaeffer
- Place Charles Lepère
- Rue Galante
- Rue de la Draperie en dir Rue horloge
- Rue de l'Horloge
- Passage sous l'Horloge
- Place de l'Hotel de ville
- Rue Philibert Roux
- Rue de Milan
- Rue des Lombards
- Rue Leboeuf
- Rue de Caylus
- Place St Etienne
- Place de la préfecture
- Rue de l'étang Saint Vigile
- Rue du 4 septembre 1870
- Rue Cochois
- Rue Michelet en dir de la rue de l'étang St Vigile
- Rue de l'étang St Vigile en dir de la rue du Lycée Jacques Amyot
- Rue du Lycée Jacques Amyot en dir de la Place St Germain
- Place St Germain
- Rue Germain de Charmoy
- Rue Thomas Girardin
- Place St Germain
- Rue Cochois
- Rue de l'Yonne
- Rue du Dr Labosse
- Rue du Coche d'eau
- Rue de Mont Brenn
- Place Saint Nicolas en dir de la Rue de la Marine
- Rue de la Marine
- Quais de la Marine en dir du Pont Paul Bert
- Quai de la République
- Rue Cadet Roussel
- Rue St Pèlerin en dir de la Rue Joubert
- Rue Sutil
- Rue Sous murs
- Rue Rue Joubert
- Rue des Boucheries
- Rue Jehan Renier
- Rue Faillot

- Rue Paul Bert en dir de la rue Saint Mamert
- Rue St Mamert
- Rue Martineau des Chesnez
- Rue des Orgues
- Rue Roger de Collerye
- Rue du Temple
- Rue St Eusèbe
- Place St Eusèbe
- Rue René Schaeffer
- Place Charles Lepère
- Rue Galante
- Rue de la Draperie en dir Rue horloge
- Rue de l'Horloge
- Passage sous l'Horloge
- Place de l'Hotel de ville
- Rue Philibert Roux
- Rue de Caylus
- Place St Etienne
- Place de la préfecture
- Rue de la Cité Romaine
- Rue du 4 septembre
- Rue René Laffon
- Rue Michelet en dir de la rue de l'étang St Vigile
- Rue de l'étang St Vigile en dir de la rue du Lycée Jacques Amyot
- Rue du Lycée Jacques Amyot en dir de la Place St Germain
- Place St Germain
- Rue Germain de Charmoy
- Rue Thomas Girardin
- Place St Germain
- Rue Cochois
- Rue de l'Yonne
- Rue du Dr Labosse
- Rue du Coche d'eau
- Rue de Mont Brenn
- Place Saint Nicolas en dir de la Rue de la Marine
- Rue de la Marine
- Quais de la Marine en dir du Pont Paul Bert
- Quai de la République
- Rue Cadet Roussel
- Rue St Pèlerin en dir de la Rue Joubert
- Rue Sutil
- Rue Sous murs en dir de la Rue Joubert
- Rue Bérault
- Rue Sous Murs
- Rue des Boucheries
- Rue Jehan Renier
- Rue Faillot
- Rue Paul Bert en dir de la rue Saint Mamert
- Rue St Mamert
- Rue Martineau des Chesnez
- Rue des Orgues
- Rue Roger de Collerye
- Rue du Temple en direction de la Porte du temple

**Arrivée :** Porte du Temple à proximité du bvd Davout

Avant chaque course, une reconnaissance du parcours est effectuée afin de prévenir tout danger.  
Au départ de chaque course, une moto précède le cortège afin de prévenir de l'arrivée des coureurs.

**Article 3 : Circulation interdite et barriérage**

L'ensemble des voies énoncé à l'article 2 est interdit à la circulation des véhicules.

**Le samedi 09 décembre 2023  
de 18h00 à 22h30.**

Mise à contre-sens de la rue Fourier pour sa partie comprise entre la rue Joubert et la place des Cordeliers,

**Le samedi 09 décembre 2023  
de 18h00 à 22h30.**

La rue du temple est interdite à la circulation,

**le samedi 09 décembre 2023  
de 13 h 00 à 22 h 30.**

Des barrières et des véhicules sont installées aux intersections des voies suivantes :

lieu	mode de barrièrage	nombre de barrière	agent de sécurité	voiture	PM
porte du temple / boulevard davout	barrières triangulées	15	2	2	
rue hypolyte Ribière /rue du temple	barrières triangulées	3			
rue tour Paradis / rue Marcellin Berthelot	barrières simples	2			
rue des Remparts	barrières simples	2			

rue du saulce /rue du temple	barrières simples	2			
rue roger de Collerye / rue du temple	barrières simples	5			
rue haute Perrière / rue Martineau des chesnez	barrières simples	2			
rue basse Perrière/ marcellin Berthelot /rue st Mamert	barrières simples	6			
rue Paul Bert /rue Marie Noel	barrières triangulées	3	1	1	
rue Paul Bert/ ruelle Saint Mamert	barrières simples	2			
rue Paul Bert /rue Nicolas Maure	barrières simples	2			
rue Paul bert / rue Faillot	barrières simples	2			
place Maréchal leclerc / rue Faillot	barrières simples	2			
place Maréchal leclerc / rue Faillot	barrières simples	2			
rue du temple/ rue st Eusèbe	barrières simples	4			
rue Martineau des Chesnez/rue des Orgues	barrières simples	2			
place st eusèbe	barrières triangulées	12	1		
place st eusèbe	barrières simples	6			
rue paul bert / place charles lepère/ rue du temple	barrières simples	4			
rue Belle pierre/rue des hospitaliers	barrières simples	2			
place charles lepère/ rue Galante	barrières simples	4			
rue de la Draperie/ rue Galante	barrières simples	4			
rue de la draperie/ rue de l'horloge	barrières simples	4			
place de l'hotel de ville	barrières simples	12			
Angle rue Fourier / rue Dampierre	barrières simples	1	1		
rue maison fort/ rue Fourier	barrières simples	2			

place cathedrale st Etienne partie basse	barrières simples	4			
place de la préfecture	barrières simples	6			
rue du 4 septembre / rue dampierre	barrières triangulées	3			
rue du 4 septembre / rue Etang st vigile	barrières simples	1			
rue Michelet/ rue étang st Vigile	barrières triangulées	3			
rue du lycée jacques Amyot /rue de Paris	barrières triangulées	3			
rue du lycée jacques Amyot /rue Etang Saint Vigile	barrières simples	2			
rue st Germain / rue Etand st vigile	barrières simples	1			
place st Germain /rue Germain de Charmoy	barrières simples	3			
place st Germain /rue Germain de Charmoy	barrières simples	3			
rue cochois /rue michelet/ rue doc labosse	barrières simples	4			
rue doc Labosse / rue du Coche d'eau	barrières simples	1			
rue de la poterne / rue des tanneurs	barrières simples	1			
rue du Coche d'eau/ rue du Mont de Brenn	barrières simples	4			
jonction des deux voies du quai de la Marine	barrières simples	3		1	2
quai de la republique / rue de la poterne	barrières simples	2			
quai de la république ( côté pont paul bert ) blocage	barrières triangulées	3		1	2
rue lebeuf/ quai de la Marine	barrières simples	1			
rue sous murs /quai de la république	barrières simples	6			
rue sous murs / rue des pêcheurs	barrières simples	2			
rue st pelerin/ rue sutil	barrières simples	2			
rue st Pélerin/ rue Berault	barrières simples	1			
rue st Pélerin/ rue joubert	barrières simples	2			
rue des bons Enfants/ rue joubert	barrières simples	2			
rue joubert / rue des Boucheries	barrières simples	2			
rond point de la Chainette / quai de la Marine	barrières simples	3			
sortie parking de la chainette/ rue de la Marine	barrières simples	2			

**le samedi 09 décembre 2023  
de 16 h 00 à 22 h 00,**

Un barriérage est mis en place rue Paul Bert afin d'éviter la remontée des véhicules

**le samedi 09 décembre 2023  
de 16 h 00 à 22 h 00,**

L'entrée et la sortie du parking du Magasin Monoprix sont interdites,

**le samedi 09 décembre 2023  
de 18 h 15 à 22 h 00,**

**Article 4 : Stationnement :**

Le stationnement est interdit, sur l'ensemble de l'esplanade basse et de l'esplanade intermédiaire du marché parking de l'Arquebuse. L'esplanade intermédiaire sera réservée au stationnement organisateur et pompiers.

**du vendredi 08 décembre 2023, 13 h 00,  
au samedi 09 décembre 2023, 00 h 00.**

La station de taxis, place Charles Surugue, est déplacée rue Aristide Briand où les 5 premières places, côté Porte du Temple sont matérialisées.

**le samedi 09 décembre 2023  
de 16 h 00 à 23 h 00.**

### **Article 5 : Circulation**

Pour des raisons de sécurité, les bornes condamnant les accès aux rues du centre-ville sont abaissées :

**le samedi 09 décembre 2023, de 18 h 00 à minuit,  
dans les rues et places suivantes,**

- place Cadet Roussel, devant Monoprix,
- rue du temple ,
- rue Martineau des Chesnez,
- place Charles Surugues,
- rue Philibert Roux,
- rue de la Marine,
- rue de la Draperie, en haut,

### **Déviation :**

au niveau du rond-point, avenue Jean Jaurès : quai de la Marine bloqué suivre l'itinéraire suivant :

- pont Jean Moreau,
- rue Jules Guignier,
- rue Saint-Martin les Saint-Mariens,
- rue Camille Desmoulins,
- avenue Jean Jaurès

**le samedi 09 décembre 2023  
de 18 h 30 à 22 h 30.**

### **Article 6 : Plan Vigipirate**

• Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé,  
il est demandé aux organisateurs de bien signaler aux coureurs au moment de l'inscription : -  
l'absence de vestiaires, mais une consigne sac est à la disposition des coureurs au marché de  
l'arquebuse, encadrée par une équipe de bénévoles,  
- aucun sac n'est "abandonné" au sol, même à l'arrivée car cela pourrait conduire à l'évacuation de la  
place.

- des agents de Police Municipale sont positionnés en différents points du parcours :
- au rond-point à l'entrée du quai de la Marine,
- pont Paul Bert côté quai de la République,
- poste volant dans le centre-ville,

**Le samedi 09 décembre 2023  
de 18 h 30 à 22 h 00.**



- Des agents de sécurité de la société Pack Sécurité sont positionnés en différents points du parcours :

- 1 agent, place Saint-Eusèbe jusqu'à 20 h 00,
- 2 agent, en haut de la rue du Temple,
- 1 agent à l'angle de la rue Marie Noel et de la rue Paul Bert,
- 1 agent rue Fourier à l'intersection de la rue Dampierre,

**Le samedi 09 décembre 2023  
de 18 h 30 à 22 h 30.**

**Article 7** : L'accès à ces zones réglementées est autorisé aux véhicules de secours, aux véhicules dûment habilités par les services municipaux ainsi qu'aux véhicules de l'organisation dûment identifiés.

**Article 8** : Les services de police sont habilités à faire procéder sans délai à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules en infraction à l'arrêt ou au stationnement gênant au titre de l'article 2213-2 2<sup>ème</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales et aux prescriptions du présent arrêté.

**Article 9** : Les panneaux, barrières et rubans matérialisant cette réservation sont livrés à partir du lundi 04 décembre 2023 et retirés au plus tard le jeudi 14 décembre 2023, par les soins des services techniques municipaux et mis en place par les organisateurs.

**Article 10** : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est remise à :

- Comité Départemental Sport Adapté,
- Directeur départemental de la sécurité publique,
- Commandant du centre de secours principal d'Auxerre,
- Direction générale des services de la Ville d'Auxerre,
- Direction patrimoine et aménagement de l'espace public,
- Direction @ccueil communication de la Ville d'Auxerre,
- Direction valorisation du cadre de vie de la Ville d'Auxerre,
- Direction du développement économique de la ville d'Auxerre,
- Direction culture, sports et vie associative de la Ville d'Auxerre,
- police municipale,
- Rapides de Bourgogne,
- Société des Taxis d'Auxerre.

Fait à Auxerre, le 23 novembre 2023

Adjoint au Maire, chargé de la sécurité et de la tranquillité

Monsieur Sébastien Dolozilek

